



Société Royale des Officiers Retraités Cercle du Luxembourg ASBL

Rue des Hêtres, 16
6700 Arlon
Tel : 063.222720

Arlon, le 14 septembre 2023
Ann : TROIS

Madame, Monsieur,
Cher membre,

OBJET : Convocation à l'assemblée générale extraordinaire (AGE) du Cercle du Luxembourg ASBL / SROR –
Modification aux statuts (Mise en conformité avec les dispositions du CSA – Loi du 23 mars 2019)

1. En application des Art 16, 18 et 21 des statuts Ed 2015 (Corr 2018) et de l'Art 5. Par 2. du règlement d'ordre intérieur (ROI) Ed 2015 (Corr 2018) de notre cercle, **l'assemblée générale extraordinaire (AGE)** se tiendra au Club Dumortier du Quartier Général Bastin, Route de Bouillon, 88 à 6700 Arlon (Stockem) le **mardi 10 octobre 2023** à 10h30.
2. Comme indiqué dans le Porte-Voix N° 08/2023 paru le 14 août 23, cette AGE a pour objet principal l'acceptation du projet de nos statuts modifiés afin qu'ils soient conformes avec les dispositions requises par le Code des Sociétés et des Associations (CSA).
3. **Participation - Quorum - Procuration :**
 - L'assemblée générale extraordinaire (AGE) est réservée à **TOUS les membres du Cercle SROR Luxembourg** en règle de cotisation. (Réf : Statuts Ed 2015 [Corr 2018] – Art 16).
 - **Tous les membres du Cercle SROR Luxembourg** (membres effectifs, adhérents et sympathisants) sont invités à **assister** à l'AGE du Cercle ou à **s'y faire représenter**.
 - L'AGE peut statuer valablement lorsque au moins les **deux tiers (2/3)** des membres sont présents ou représentés par procuration.
 - Par conséquent, il est très important que les membres empêchés remplissent la **procuration** en annexe A et la fassent parvenir au secrétariat du cercle dans le délai demandé (**02 octobre 2023**).
 - Veuillez noter qu'au cas où le quorum des 2/3 n'était pas atteint, le cercle sera amené à réorganiser une nouvelle assemblée générale extraordinaire dans les 15 jours suivants.
 - **Les partenaires**, en tant qu'invité(e)s sans droit de vote, peuvent rejoindre le Cercle à cette occasion.
4. **Horaire :**
 - 10h10 : Accueil
 - 10h30 : Assemblée générale
 - 11h45 - 12h15 : Apéritif (offert par le Cercle)
 - 12h30 : Repas au Restaurant *Enzo Milano* (Arlon, Rue St Jean, 55).
5. **Ordre du jour – Projet de statuts modifiés :**
 - Vous trouverez en annexe B l'ordre du jour prévu pour cette AGE.
 - Le Code des Sociétés et Associations (CSA), paru en 2019, oblige les ASBL à rendre leurs statuts conformes aux dispositions du CSA avant le 1^{er} janvier 2024.
 - Depuis avril 2022, au sein du Cercle Luxembourg SROR, un groupe de travail a établi plusieurs projets de nouveaux statuts. Après diverses discussions et réflexions, après de multiples adaptations et amendements aux textes proposés, l'organe d'administration de notre ASBL a accepté de soumettre au vote de l'assemblée générale le projet de statuts repris en annexe C.

6. **Repas** : A l'issue de cette réunion, vers 12h30, les participants et leurs partenaires, s'ils le désirent, sont invités à rejoindre une table qui leur sera réservée au restaurant Enzo Milano à Arlon.
- Adresse du restaurant : Enzo Milano, Rue St Jean, 55 à ARLON.
 - Inscription : Au plus tard pour le **02 octobre 2023**, chez Christian Beghin, soit par téléphone au N° 063.222720, soit par email à l'adresse ch.beghin@skynet.be.
 - Paiement : Le jour-même sur place, au restaurant.

Liste des annexes :

- Ann A : Procuration
- Ann B : Ordre du jour de l'assemblée générale
- Ann C : Projet de statuts modifiés

Chr. BEGHIN
LtCol er
Président